

COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 12 DECEMBRE 2017

Présents :

Élu(e)s : Monsieur le Maire, Mme Dominique LE BERRE (Adjointe Solidarité et Action sociale), M. Erwan BOUVAIS (Conseiller Municipal), Mme Viviane GUEVEL (Adjointe aux seniors et personnes âgées), Mme Josiane GUILLET (Conseillère Municipale subdéléguée au plan local de santé et au handicap), M. Daniel GARNIER (Adjoint au développement durable, agenda 21 et patrimoine immobilier), M. Christian GUILLEMINEAU (Conseiller Municipal), M. Jean-Pierre GUYONNAUD (Adjoint au sport et au personnel), Mme Nathalie LEBLANC (Adjointe à l'éducation et à la petite enfance), M. Claude LEFORT (Adjoint à la démocratie participative, à la vie associative, à l'administration générale et aux déplacements), M. Éric NOZAY (Conseiller Municipal subdélégué aux relations internationales), Mme Marie-Charlotte TALBOT (Conseillère Municipale subdéléguée à la jeunesse), M. Marc TRELLU (Conseiller Municipal subdélégué à la proximité).

Représentants associatifs : Mme Monique BROQUERE (UNAFAM), Mme Pauline BOSGER (Association des Paralysés de France), M. Jean-Yves CAILLARD (APAJH), Mme Martine CAILLET (Résidence ERDAM), M. Jean-Pierre CHAMBON (Association des Paralysés de France), Mme Béatrice JAUNET (Association des Paralysés de France), Mme Joëlle MENARD (Un Copain Comme les Autres), M. René SEGURA (OMS), M. Claude STEFANI (ADAPEI).

Usager : Mme Marie HALOUN.

Nantes Métropole : Mme Christelle FREICHE

Services ville de La Chapelle-Sur-Erdre : M. Olivier LIAIGRE (directeur Pôle Solidarités-CCAS), Mme Christelle BOUCHET (Adjointe du directeur du Pôle Solidarités-CCAS, mission handicap), M. Jérôme LETHROSNE (Agent direction du cadre de vie), Mme Caroline WEBER (Technicienne Service patrimoine immobilier).

Excusés :

Mme Hélène BOCHER (OMCRI), Mme Madeleine BOUZIDI (Résidence ERDAM), Mme Agnès BROUSSE (usager), Mme Noëlle CORNO (conseillère Municipale), Mme Muriel DINTHEER (Adjointe à la culture), M. Philippe LE DUAULT (Conseiller municipal subdélégué au développement économique et à l'emploi), Mme Marie-Claude GALLAIS (C.S.F.), M. Jean Noël LEBOSSÉ (adjoint à l'environnement, à l'agriculture et à la transition écologique), M. Jean-Louis LE GUEN (Adjoint à l'urbanisme, droit des sols et finances), Mme LEYGLENE (Perce Neige), Mme Valérie MAÏSTERRENA (I.E.M. La Buissonnière, Association des Paralysés de France), l'association des parents d'élèves de la Blanchetière.

ORDRE DU JOUR :

- I - Bâtiments municipaux : bilan des travaux 2017 et perspectives 2018
- II – Bilan des travaux 2017 (hors SDAVE)
- III – Priorisation travaux SDAVE 2018
- IV – Plan handicap 2018-2021

I - BATIMENTS MUNICIPAUX : BILAN DES TRAVAUX 2017 ET PERSPECTIVES 2018

Mme Caroline WEBER présente les travaux réalisés en 2017 qui tiennent compte des prescriptions liées à l'AD'Ap :

1 - BILAN TRAVAUX SUR BUDGET 2017 :

ECOLE ELEMENTAIRE LA LANDE DE MAZAIRE :

- Création d'un ascenseur afin de rendre l'étage accessible
- Mise en conformité des sanitaires à l'étage
- Adaptation des hauteurs des urinoirs et des lavabos.
- Chanfrein des seuils de portes pour faciliter l'accès aux sanitaires depuis la cour
- Mise en conformité des escaliers (BEV -Bande Éveil Vigilance- nez de marches et contremarches contrastées, allongement des mains courantes...).

HOTEL DE VILLE : REAMENAGEMENT DES BUREAUX DU REZ DE CHAUSSEE :

Mme Caroline WEBER précise que les travaux concernent le service de l'administration générale, au rez de chaussée du bâtiment de l'hôtel de ville. Trois objectifs à ce projet :

- Améliorer les conditions de travail des agents
- Améliorer les conditions d'accueil du public
- Mettre en conformité ces espaces intégrés à l' Ad'Ap.

Le projet prévoit la redistribution des espaces ce qui permettra de clarifier le fonctionnement du service pour les usagers et de rationaliser les surfaces pour améliorer le quotidien des agents.

Il est à noter que tous les locaux seront accessibles aux personnes en fauteuil roulant. De plus, l'accueil et la zone de bureaux recevront un traitement acoustique par absorbant phonique sur le sol, les parois et les faux-plafonds.

Pour finir, les rangements et les postes de travail seront retravaillés de façon à améliorer l'ergonomie.

Mme Caroline WEBER précise que d'autres travaux extérieurs seront réalisés afin de rendre accessible le cheminement jusqu'au bâtiment.

GROUPE SCOLAIRE ROBERT DOISNEAU :

Le bâtiment de l'école maternelle a été réceptionné en septembre 2017. Divers travaux ont été réalisés :

- Les dénivelés des cheminements sont traités par des rampes, aussi bien en extérieur qu'en intérieur.
- Un ascenseur permet d'accéder à l'étage du bâtiment élémentaire.
- Les sanitaires en batterie comportent tous un sanitaire accessible.
- Les salles de classe sont traitées d'un point de vue acoustique, ce qui permet de favoriser le confort acoustique.

Mme Caroline WEBER précise qu'une fois les travaux sur préau et les aménagements extérieurs réalisés, l'école Robert Doisneau sera ainsi rendu 100% accessible.

Mme Marie HALOUN demande si le groupe cheminement sera sollicité pour une visite de site ?

M. Daniel GARNIER confirme qu'un temps de visite sera organisé.

M. Jean -Pierre CHAMBON demande si les vitres ont été contrastées ?

Mme Caroline WEBER répond que des bandes de signalisation pour vitrages coloris sablé, conformes à la réglementation, ont été posées.

Mme Marie HALOUN demande si les portes sont automatisées ?

Mme Caroline WEBER indique que les portes sont manuelles, et équipées de ferme-porte. L'école a également mis en place un sens de circulation pour faciliter les déplacements des élèves.

STADE BOURGOIN-DECOMBE :

Divers travaux ont été réalisés :

- Création d'une place de parking réservée PMR en partie haute du site,
- Traitement des cheminements meubles par la mise en place d'un enrobé,
- Mise en œuvre de rampes d'accès aux vestiaires afin de garantir l'accessibilité de 50 % des locaux (un vestiaire pour les filles et un pour les garçons),
- Ajout de matériel spécifique (barres de maintien, sièges rabattables, matérialisation des espaces d'usage),
- Création d'un vestiaire arbitre accessible,
- Mise en conformité du sanitaire extérieur,
- Ajout d'une signalétique.

2 - TRAVAUX 2018 :

MISE EN ACCESSIBILITE DU PRESBYTERE : traitement de la porte d'entrée, des ressauts divers et mise en conformité des WC - Travaux estimés à 9 000 €

AUMÔNERIE : Mise en conformité de l'escalier, des équipements de cuisine, et aménagement des WC - Travaux estimés à 8000 €

CIMETIERE : Traitement des ressauts divers, réaménagement des WC, mise en place d'une rampe d'accès et traitement de l'escalier - Travaux estimés à 12 000 €

MISE EN ACCESSIBILITE SALLE BERNARD CORNEAU : Traitement des circulations, des vestiaires et des sanitaires - Travaux estimés à 20 000 €

REAMENAGEMENT SALLE « BAIE DES ANGES » ET « LOLA » : Création de deux grandes salles pour pratique de la danse - Travaux estimés à 18 000 €

SALLE BALAVOINE : Création d'une place de stationnement, traitement du ressaut à l'entrée et aménagement des WC - Travaux estimés à 8 000 €

RENOVATION ANCIENS LOCAUX PETITS QUENIAUX : Aménagement pour installation de la crèche La Ronde des Couleurs - Multiples aménagements envisagés - Travaux d'accessibilité estimés à 9 400 €

Mme Béatrice JAUNET évoque le problème récurrent de la porte automatique de Capellia, qui ne fonctionne pas et n'est pas adapté aux différentes typologies de handicap.

M. Daniel GARNIER indique qu'une nouvelle sensibilisation va d'ores et déjà être effectuée auprès de l'équipe de Capellia (protocole) afin de veiller à l'enclenchement de la procédure d'ouverture de la porte automatique ; un autre dispositif de commande, adapté à tous les types de handicap sera étudié.

II – BILAN DES TRAVAUX HORS SDAVE (SCHÉMA DIRECTEUR D'ACCESSIBILITÉ DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS) 2017 :

Mme Christelle Freiche présente le bilan des travaux réalisés en 2017 (budget 2016) :

Travaux réalisés :

- Rue de la Source- Création de traversées piétonnes pour un montant total de 950 €
- Rue Olivier de Sesmaisons - création de plusieurs places adaptées pour un montant total de 9 350 €
L'emplacement des places a été co-décidé avec les membres du groupe cheminement.
- Rue Maisonneuve et Gilière - Rénovation des trottoirs et des traversées piétonnes pour un montant de 4 900 €
- Rue Martin Luther-King – Rénovation des traversées piétonnes et traitement du mobilier urbain pour un montant de 4 300 €
- Avenue des Perrières – Création de place PMR sur l'espace public pour un montant de 400 €

Mme Marie HALOUN indique que la place située rue Olivier De Sesmaisons devrait être agrandie car en l'état d'autres véhicules (non PMR) peuvent stationner à proximité, ce qui provoque une gêne pour les véhicules PMR.

Mme Christelle FREICHE propose de se rendre sur place avec Mme HALOUN pour bien identifier le besoin.

Travaux à venir :

- Rue de la Rivière - compléments sur traversées piétonnes : 8 200 € + traversées piétonnes au niveau des chemins pédestres : 9 200 €
- Rue de l'Aven - création traversées piétonnes : 2 500 €
- Rue Guinel - anti stationnement et traversées piétonnes : 19 000 € :
Le stationnement rue Guinel s'est considérablement amélioré. Le volume de potelets dédié à cette rue est donc redéployé sur la rue de Sucé-Sur-Erdre. Des travaux seront malgré tout réalisés rue Guinel (protéger et repérer les traversées des trottoirs, pose de dalles podotactiles, mise en place d'une barrière...). Il est donc proposé que les potelets initialement dédiés soient redéployés sur la rue de Sucé-sur-Erdre. Des travaux seront malgré tout réalisés rue Guinel : mise en sécurité des traversées piétonnes par la pose de dalles podotactiles et la mise en place d'une barrière....

De plus, en réponse au besoin de l'IEM de la Buissonnière, une place PMR sera créée rue de la Bavière.

III - PRIORISATION TRAVAUX SDAVE 2018

Rappel : pour 2017, Nantes Métropole bénéficie d'une enveloppe de 1M € pour les 23 communes et La Chapelle-sur-Erdre dispose de 55 700 €

Le budget 2017 de La Chapelle-sur-Erdre sera en partie utilisé pour la réalisation des plans topographiques des études 1-2-3-4-5-6-7 (citées ci-dessous) et pour la réalisation d'une place PMR, rue de la Bavière (problème stationnement tram-train IEM Buissonnière). Chaque projet nécessitera un travail transversal et coordonné.

Projets à réaliser sur budget 2017/2018 :

- 1- Avenue du Plessis devant la Crèche des Capucines
- 2 - Giratoires Avenue des Noiries- Martin Luther King

Les projet suivants doivent être intégrés aux projets développés dans le cadre de la ville apaisée :

- 3- Boulevard Jacques Demy
- 4- Boulevard du Gesvres

Les projets suivants, 5-6 et 7 seront ensuite étudiés et réalisés sur les budgets suivants :

- 5- Quartier De Gaulle /Coutancières/ Aven – accès collège - complexe sportif – école Beausoleil
- 6- Rue de la Blanchetière, entre l'arrêt de bus et l'école
- 7- Rue de l'Erdre- trottoir le long parking

IV – PLAN HANDICAP 2018-2021

Mme Josiane GUILLET introduit la commission en évoquant la politique volontariste menée depuis 2009 par toute l'équipe municipale. Elle rappelle que la ville de La Chapelle-sur-Erdre a su développer une multitude d'actions qui vont bien au delà des aspects réglementaires. Différentes instances de consultation ont été créées : Commission communale d'accessibilité, groupe d'usage, groupe cheminement, groupe sensibilisation, qui permettent de mener des actions concertées.

Mme Dominique LE BERRE souligne le rôle essentiel du travail en réseaux, des rencontres entre élus ou techniciens sont ainsi mises en place et permettent le partage de bonnes pratiques, de faire des retours d'expérience, de partager des formations...

Mme Josiane GUILLET présente maintenant le nouveau plan d'actions 2018-2021, résultat d'un travail collaboratif avec l'ensemble des élus et techniciens concernés. Six orientations ont ainsi été retenues avec pour chacune d'elles différentes fiches actions.

Le document de présentation est joint à ce compte-rendu.

Mme Nathalie LEBLANC ajoute qu'il est nécessaire d'avoir une vigilance particulière sur la 1ère scolarisation des enfants en situation de handicap ; le maillage entre services est essentiel.

Monsieur le Maire conclut en indiquant que le rôle de coordination assuré par la municipalité est essentiel. Il souligne notamment l'intérêt de préserver le dialogue avec la Préfecture sur les autorisations de travaux dans l'espace privé.

Tous les champs d'action sont abordés dans ce nouveau plan handicap, pour lesquels les budgets ont été maintenus.

A propos des incivilités routières, M. le Maire rappelle que pour sécuriser l'espace public, la volonté de la municipalité est de réaliser des aménagements quand cela est nécessaire, mais aussi de poursuivre les actions de sensibilisation, et au besoin de sanctionner. A ce titre, il indique qu'un quart des procès verbaux délivrés en 2017 par la Police municipale concernent des stationnements gênants sur trottoirs.

M. Le Maire souligne, enfin, que le travail engagé sera poursuivi afin de rendre la ville, accessible à tous